

TMA037

LINGETTE POUR INOX-SKAI-PLASTIQUE-CUIR CONTACT ALIMENTAIRE - PARFUM CITRON



PROPRIETES :

TMA037 trouve son emploi pour l'entretien du mobilier, des véhicules, des inox.

Grâce à ses agents lustrants, il donne une **BONNE FINITION DE BRILLANCE**.

Par la composition de ses solvants, il permet d'éliminer les tâches les plus rebelles.

TMA037 CONVIENT POUR RENOVER TOUTES LES SURFACES, INOX, SKAI, CUIR ET PLASTIQUE.

TMA037 PROTEGE LES INOX ET LES ALUMINIUMS.

CARACTERISTIQUES :

DE LA SOLUTION D'IMPREGNATION :		DE LA LINGETTE :	
aspect	liquide	Matière	Non tissé Spunlace 60 gsm
Couleur	incolore	Couleur	blanche
Parfum	citron	Dimension	200 x 240 mm
Densité	0,798 +/- 0,020	Nombre de lingette	80 formats
Point éclair	64°C	Taux d'imprégnation	600 ml
		Couleur boîte	noire
		Couleur capot	jaune

UTILISATIONS : **TMA037** sert de **BRILLANTEUR SUR SURFACES**.

UTILISATEURS TMA037 est à utiliser par les professionnels.

MODE D'EMPLOI : Lingettes prêtes à l'emploi, à usage unique.

Lors de la première utilisation, ôter le couvercle de la boîte.

Passer une lingette, prise au centre du bobinot, dans l'opercule.

Ensuite, lors que chaque utilisation soulever la languette du couvercle,

sortir la lingette jusqu'à la prédécoupe, puis la tirer d'un coup sec à

l'horizontal. Passer la lingette sur les surfaces. Laisser sécher ou essuyer

si nécessaire avec un chiffon. Bien refermer le couvercle après utilisation.

Un essai préalable est recommandé.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE : Ce produit craint le gel.

A conserver à une température supérieure à 5°C. Consulter la fiche de

données de sécurité disponible sur simple demande.



CONFORMITE A LA LEGISLATION : Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

TIXO/NGA

Siège social :

ZAC DES ENTREPOTS - 10 Rue de l' Emaillerie - BAT K301

022200 SOISSONS

Tél : 03 23 76 40 40 - Fax : 03 23 53 31 39

tixo@wanadoo.fr - contact@nga.fr - www.tixo-nga.fr